

# Charte de la société civile corse

Créée en mai 2006 par 18 associations et syndicats, la Charte de la société civile corse (1) regroupe désormais 29 organisations avec dernièrement l'adhésion de la CFTC et de la fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP).

Son objectif est de contribuer au développement démocratique en faisant de la société civile un acteur central de notre démocratie locale.

La Charte tire son nom d'une plate-forme unitaire qui énonce les valeurs partagées par les associations et syndicats adhérents qui savent que leur action s'inscrit dans le temps.

Le mode d'organisation retenu collectivement permet la mise en commun et garantit l'indépendance de chaque signataire. Les actions engagées ne se font pas forcément au nom de l'intégralité des adhérents.

Dans le cadre des mobilisations contre le projet de PADDUC du conseil exécutif de la CTC, la Charte a d'abord entrepris un travail d'information en son sein et en direction d'autres organisations de la société civile corse (Corté, réunion-débat en février 2007).

Puis de septembre 2007 à mai 2008, elle a provoqué des rencontres bilatérales avec les différents groupes de l'Assemblée de Corse pour leur dire son inquiétude. Elle a rendu compte de ces échanges lors d'une autre réunion-débat organisée en partenariat avec l'Université de Corse en mai 2008 (« Notre avenir nous appartient »).

Lors de sa première assemblée générale (juin 2008), elle décide la rédaction d'un texte court analysant ce PADDUC (2). Celui-ci est rendu public en septembre 2008. Ce document va servir de référence pour élaborer la plate-forme pétitionnaire du front uni contre ce PADDUC. Toujours sur la base de cette analyse, les organisations de la Charte font ensuite le choix de s'investir de manière indépendante dans ce front, au sein du CESCC et en direction de l'Université de Corse.

Depuis le retrait de ce PADDUC, la Charte a relancé son travail collectif avec la volonté de continuer à faire de la question sociale un enjeu prioritaire dans le débat public. A la suite d'une réunion publique toujours en partenariat avec l'Université de Corse en mai 2009 (« Notre avenir social nous appartient »), et lors de sa deuxième assemblée générale en juin 2009, elle définit trois actions :

- une campagne « Notre droit à la santé nous appartient » (3) et animée par un comité de personnalités qui le 2 septembre dernier a été reçu par le préfet de Corse. Cette campagne va s'étoffer dans les semaines à venir
- des rencontres régulières avec l'ensemble des syndicats, adhérents ou pas de la Charte. Une première rencontre a eu lieu en juin dernier notamment pour faire le point sur le travail de l'intersyndicale « contre la vie chère » à laquelle ont participé la quasi-

totalité des organisations syndicales. A l'issue de celle-ci, il a été décidé unanimement l'organisation par la Charte d'une seconde rencontre fin septembre pour permettre aux syndicats d'exposer leur analyse actualisée des enjeux sociaux. *Cette réunion sera présentée lors d'une conférence de presse le samedi 19 septembre 2009 à 10h – café de Paris – Place du diamant – Ajaccio- voir invitation ci-jointe)*

- la préparation en partenariat avec l'Université de Corse d'une journée de réflexion « Notre développement nous appartient » le 5 décembre 2009. Il s'agira de mettre en débat un certain nombre de questionnements stratégiques qui mettent en perspective un développement durable, solidaire et démocratique pour faire suite au manifeste élaboré en juillet 2007 dans le cadre de la Charte (4).

Note d'information  
réalisée en septembre 2009  
et adressée à la presse  
dans le cadre  
de la conférence de presse  
du 19-09-2009